Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-062_05_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : DAVID Emilie à Mme FERRIER Marie-Josèphe,
Absent(s) : MAUNY Odile, Mme GÉRARD Marie, MM : CHEVÉ Pierre-Henri SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : Mme DIVET Chrystèle

2026_62 – Affectation définitive des résultats au budget primitif 2026 - Budget Principal

Par délibération n°010-02-2026 en date du 9 février 2026, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 du budget principal
Après la présentation et l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal et l'approbation de la reprise des résultats du budget photovoltaïque, il convient d'affecter les résultats qui se dégagent de ces documents budgétaires.

Il est rappelé que l'affectation du résultat doit obligatoirement conduire à la couverture du besoin de financement (ou déficit d'investissement) constaté (compte 1068).
Le solde peut être affecté librement par le conseil municipal en excédent de fonctionnement (compte 002) ou au financement des investissements (001).

L'affectation définitive du résultat au budget 2026 se base sur les résultats suivants :

	Budget Principal	*Budget Photovoltaïque*	*GLOBAL*
Résultat global de la section de fonctionnement 2025	*2 329 379.06*	*9 576.95*	*2 338 956.01*

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 01/06/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-062_05_2026-DE

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	*– 1 008 579.72*	*2 862.50*	*– 1 005 717.22*
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	*– 1 248 388.83*	*–*	*– 1 248 388.83*
Besoin de financement de la section d'investissement 2025	*2 256 968.55*	*– 2 862.50*	*2 254 106.05*
Couverture du besoin de financement	*2 256 968.55*	*– 2 862.50*	*2 254 106.05*
Solde du résultat de fonctionnement	*72 410.51*	*12 439.45*	*84 849.96*

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération de ce jour portant approbation du Compte Financier Unique du budget annexe photovoltaïque 2025,
Vu la délibération de ce jour portant transfert des résultats du budget annexe photovoltaïque au budget principal,
Vu la délibération de ce jour portant approbation du Compte Financier Unique du budget principal 2025,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 4 mai 2026,

Considérant la présentation des résultats du compte financier unique 2025 pour le budget principal et de la reprise des résultat du budget annexe photovoltaïque au budget principal.

Sur présentation du rapport de M. ROUL, Adjoint aux finances,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

D'affecter les résultats tels que :
- DI 001 = 1 005 717.22€ (Déficit d'investissement reporté)
- RI 1068 = 2 254 106.05€ (Excédent de fonctionnement capitalisé/Affectation du résultat)
- RF 002 = 84 849.96€ (Résultat de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/05/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN